Sujet: [!! SPAM] [INTERNET] ENQUETE PUBLIQUE SAS QUATRE SAISONS - ST LARY (09)

De:

Date: 23/02/2020 21:54

Pour: pref-utilite-publique@ariege.gouv.fr

Nous nous opposons au projet de réouverture de la carrière de marbre située dans notre commune de St Lary pour les raisons suivantes :

- La proximité du captage en eau potable de Caou Deque :

Ce captage est situé en contrebas du site délimité pour cette exploitation et en bordure du ruisseau Le Ruech. Nous avons déjà alerté le SMDEA à plusieurs reprises concernant les problèmes rencontrés dans la qualité de l'eau produite, notamment lors de fortes pluies, et ce dernier s'est engagé à modifier ce captage dans un délai de six ans.

Vous comprendrez de ce fait nos vives inquiétudes quant à l'installation d'un exploitant dans ce secteur qui, de plus, ne traitera les eaux de sciage qu'à 85%. Que deviendront les 15% restants? Retrouverons-nous ces pollutions dans notre eau courante qui présente déjà des anomalies?

A ce sujet, nous avons eu connaissance de l'utilisation d'un traceur lors des tests réalisés en date du 19 juin 2019 au niveau du site de la carrière sans en connaître les résultats à ce jour. De plus, les vannes du captage étaient a priori fermées lors de ces tests mais la fluorescence de l'eau a été constatée jusqu'au village de St Lary.

- L'accès aux sentiers de découverte de la commune, La carrière étant localisée sur la route des sentiers de découverte et l'activité du site prévue principalement en période estivale, cela aura un impact sur l'activité touristique de la commune d'autant plus que cet accès pourra être fermé par mesures de sécurité.
- L'utilisation de la route départementale pendant la première année : Aucun aménagement de cette route n'est proposé dans le projet et plus précisément des aires de retournement car le croisement des camions de l'exploitation et d'autres véhicules y sera compliqué et même dangereux.
- La perte de valeur des biens immobiliers :
 La perte d'attrait touristique dans la vallée et les nuisances liées à l'exploitation induira forcément à une perte de valeur des biens immobiliers de la commune.
- L'absence de retombées économiques pour la commune ;
 Un seul emploi est envisagé et la transformation du marbre s'effectuera à l'étranger.